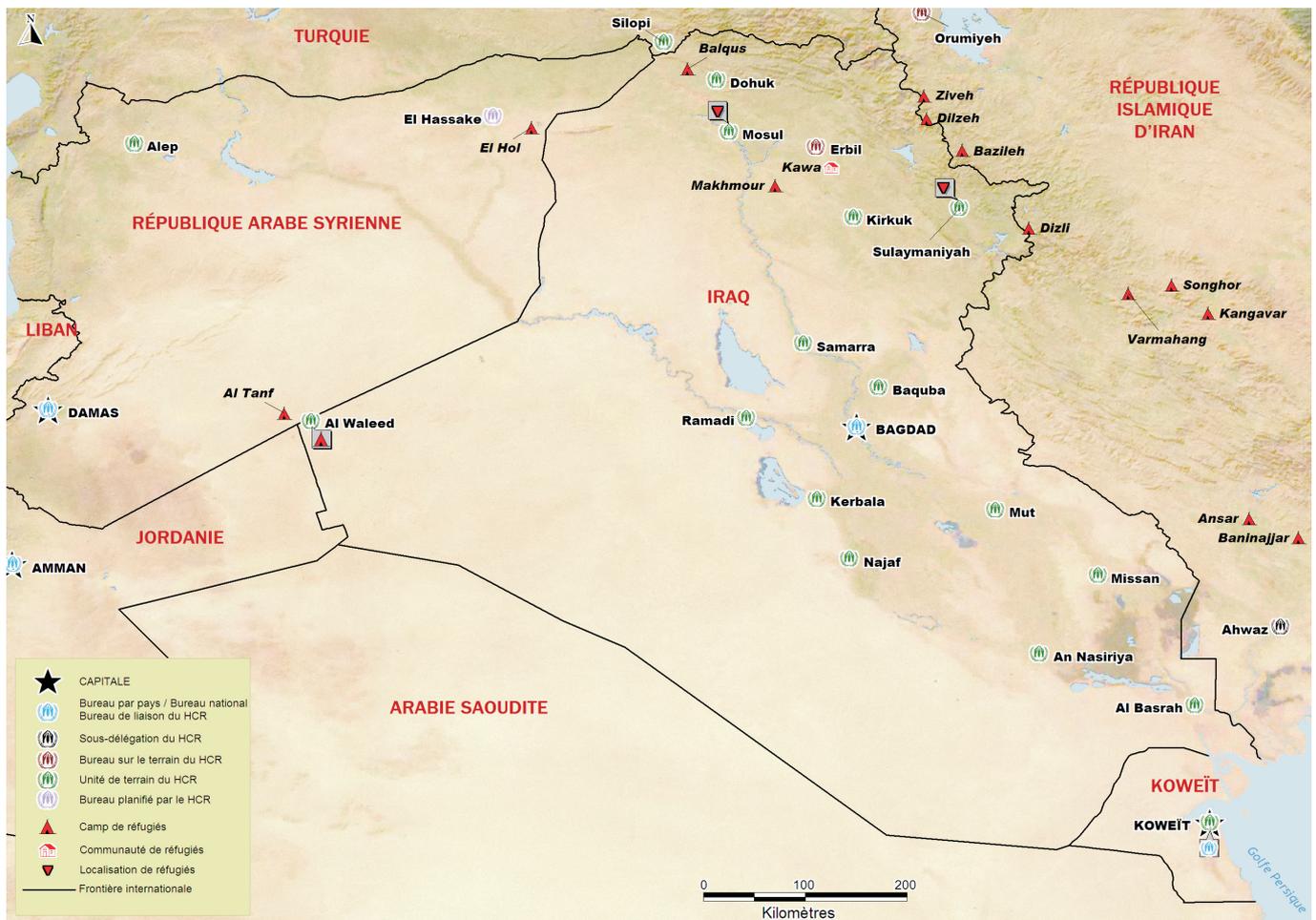


# IRAQ



## Environnement opérationnel

### Contexte

L'Iraq est toujours la proie de violences sporadiques même si l'on estime que dans l'ensemble, la situation sécuritaire s'est améliorée. Le pays se trouve dans une période de transition et connaîtra d'autres changements en 2010, dont des élections parlementaires au

début de l'année. De grands programmes de développement et de relèvement économique contribuent à la reconstruction des infrastructures mais la population souffre toujours d'un manque d'accès généralisé à l'emploi et aux services essentiels. Certains rapatriés et déplacés internes continuent de vivre dans des conditions désastreuses et ont le plus grand besoin d'une intervention humanitaire.

## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Rép. islamique d'Iran	11 200	11 200	10 500	10 500	9 200	9 200
	Turquie	15 000	15 000	14 000	14 000	12 000	12 000
	Palestiniens	13 000	13 000	11 500	11 500	9 500	9 500
	Pays divers	1 050	1 050	1 100	1 100	1 000	1 000
Demandeurs d'asile	Rép. islamique d'Iran	680	680	690	690	700	700
	Syrie	1 050	1 050	1 100	1 100	1 100	1 100
	Turquie	450	450	500	500	550	550
	Pays divers	20	20	10	10	0	0
Rapatriés (réfugiés)		150 000	50 000	250 000	10 000	350 000	100 000
Déplacés internes		1 400 000	280 000	1 050 000	450 000	550 000	500 000
Déplacés de retour		350 000	200 000	500 000	300 000	450 000	250 000
Apatrides		130 000	0	130 000	0	130 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 072 450</b>	<b>572 450</b>	<b>1 969 400</b>	<b>799 400</b>	<b>1 514 050</b>	<b>884 050</b>

Les déplacés internes et les réfugiés sont plus nombreux à regagner leur localité d'origine en Iraq mais l'on n'a pas encore assisté à des mouvements de retour massifs. Quelque 300 000 déplacés internes et près de 80 000 réfugiés sont rentrés spontanément en 2008 et en 2009. Cependant, la majorité des déplacés internes, au nombre d'1,5 million environ, n'ont pas trouvé de solution à leur sort. De nouveaux déplacements sont signalés de temps à autre. Quelque 40 000 personnes, dont environ 16 000 d'origine turque, sont réfugiées en Iraq. Plus de 10 000 Palestiniens sont également accueillis dans le pays ; ils vivent en majorité à Bagdad, environ 1 400 d'entre eux étant néanmoins logés au camp d'Al-Walid, à proximité de la frontière syrienne.

En 2008, le Gouvernement a adopté une politique nationale relative au déplacement et deux décrets présidentiels ont été publiés ; ces mesures ont ouvert la voie au retour et à la réintégration des déplacés. Les textes de loi sont en cours d'application.

### ● Besoins

Les rapatriés qui rentrent en Iraq sont confrontés, entre autres choses, à l'absence de sécurité physique, au manque de moyens d'existence et à des difficultés d'accès aux services sociaux. Si les rapatriés ne bénéficient pas d'une aide pour se réinstaller dans leurs lieux d'origine, il pourrait en résulter de très vives tensions avec la population locale. Pour leur part, bon nombre de déplacés internes vivent dans la misère et ne reçoivent aucune assistance. À mesure que leur déplacement se prolonge, leurs besoins en matière d'aide humanitaire se font plus aigus. Depuis 2003, de nombreux réfugiés ont été la cible de violentes attaques. Bien que la menace directe se soit éloignée, ces réfugiés demeurent vulnérables et ont besoin d'une protection ainsi que d'une aide élémentaire, indispensable à leur survie.

### | Objectifs principaux |

#### Environnement de protection favorable

- Offrir protection et assistance aux personnes réfugiées en Iraq.
- Renforcer le rôle du HCR dans la défense des droits des apatrides.
- Appeler à la mise en œuvre des politiques nationales destinées à protéger les déplacés.

#### Procédures de protection équitables

- Suivre les besoins de protection des rapatriés et des déplacés internes au travers d'un réseau de centres de protection et d'assistance et de centres communautaires d'aide au retour et à l'intégration.

#### Besoins élémentaires et services essentiels

- Offrir une aide humanitaire aux réfugiés, aux rapatriés et déplacés internes vulnérables.

#### Autogestion et participation communautaires

- Créer un vaste réseau d'ONG nationales qui aideront les déplacés vulnérables à l'échelon communautaire.
- Contribuer à la réconciliation nationale à l'échelon communautaire par des initiatives destinées à favoriser la coexistence.

#### Solutions durables

- Trouver des solutions durables pour les personnes réfugiées en Iraq.
- Appuyer la prise en charge des besoins des populations de retour pendant la première phase de leur réintégration, notamment dans les secteurs des abris, de l'eau et de l'assainissement.
- Encourager les autorités et les partenaires à contribuer à l'amélioration des conditions dans les régions et les communautés qui accueillent des populations de retour.

### | Stratégie et solutions |

Les personnes réfugiées en Iraq ont besoin de diverses solutions. Des demandes de réinstallation seront soumises pour 800 à 1 000 d'entre elles pendant l'année. Le HCR facilitera le rapatriement librement consenti de 30 pour cent des réfugiés iraniens d'ethnie kurde présents dans le pays. Cette opération de retour sera menée si les individus concernés expriment toujours le souhait de rentrer et si les conditions en République islamique d'Iran s'y prêtent. Le HCR fera également campagne pour que les réfugiés dont l'intégration sur place est envisageable soient autorisés à travailler.

Jusqu'à ce que des solutions durables adéquates leur soient apportées, les réfugiés recevront une aide essentielle portant par exemple sur les vivres, sur l'eau et sur les services éducatifs et médicaux. Le Haut Commissariat aidera le Gouvernement à enregistrer les demandeurs d'asile et validera les fiches d'enregistrement des réfugiés en étroite coopération avec les autorités. Il assurera également la détermination du statut de réfugié pour quelque 1 500 personnes. La population locale et les autorités seront sensibilisées aux besoins de protection des réfugiés par le biais de formations et de campagnes d'information. L'Organisation prônera en outre l'adhésion de l'Iraq aux traités internationaux sur les réfugiés.

Afin de susciter une prise de conscience des problèmes d'apatridie en Iraq, le HCR

### Cibles prioritaires en 2010

- Quelque 25 000 familles vulnérables, formées de réfugiés, de déplacés internes ou de déplacés de retour, bénéficient d'une aide relative à la réfection des abris.
- Des projets à petite échelle dans le secteur de l'eau et de l'assainissement viennent compléter les programmes d'abris.
- Au moins 35 équipes volantes et 14 centres de protection et d'assistance offrent une aide juridique et suivent les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR.
- Au moins 16 centres communautaires d'aide au retour et à l'intégration favorisent des retours volontaires et durables, dans la sécurité et dans la dignité.
- Plus de 20 000 déplacés internes bénéficient d'une aide juridique, destinée à leur procurer des documents et à les informer de leurs droits.
- 40 000 réfugiés vivant dans des camps, des zones d'installation et des agglomérations reçoivent une aide, pendant que des solutions durables, notamment sous forme de réinstallation, sont recherchées.
- Mille cinq cents réfugiés bénéficient d'une procédure de détermination de leur statut.
- Les dossiers de quelque 2 000 familles de réfugiés vulnérables sont soumis à des fins de réinstallation.
- Le programme de partenariats avec les ONG nationales est renforcé.

organisera en 2010 des ateliers sur cette question, à l'intention des organes et des intervenants nationaux concernés. Une étude sur l'apatridie sera entreprise afin d'appuyer les stratégies de sensibilisation et d'intervention. L'Organisation cherchera à prévenir les cas d'apatridie en procurant une aide juridique et les documents d'état civil nécessaires dans les régions où c'est possible.

Le Haut Commissariat facilite la réintégration des réfugiés rapatriés pour pérenniser leur retour. Il continue à prôner la mise en œuvre de la législation nationale destinée à sauvegarder les droits des rapatriés, notamment la restitution des biens fonciers occupés illégalement. Dans ce domaine, une attention particulière est accordée aux droits en matière de logement, à l'accès aux terres et aux documents personnels. En 2010, le HCR déterminera et suivra les besoins de quelque 50 000 rapatriés avec l'aide des centres de protection et d'assistance et des centres communautaires d'aide au retour et à la réintégration. Il assurera également des formations sur le droit des populations de retour auprès de

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	20
□ Effectifs totaux	16
International	35
National	184
Autres	12

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère des Déplacements et des Migrations

#### ONG :

ACDCS (Association for Cultural Development for Civil Society)

CDO

DRC

FUAD

HARIKAR

IHLHR (Iraqi Humanitarian League for Human Rights)

InterSOS

IRC

IRD

IRW (Islamic Relief Worldwide)

IYL (Iraqi Youth League)

KHRW (Kurdish Human Rights Watch)

Mercy Corps

MRDS (Millennium Relief and Development Services)

MSB

PAO (Public Aid Organization)

Qandil

Rafha

Reach

RIRP

Uruk

WDSO (Women Development and Support Organization)

#### Autres :

BSP/ONU

### Partenaires opérationnels :

#### Autres :

BCAH

CICR

MANUI

OIM

OMS

ONU-Habitat

PAM

UNICEF

quelque 600 juristes et d'une cinquantaine de fonctionnaires.

Le HCR fournira des abris de base à 25 000 familles et appuiera le projet gouvernemental d'allocation de terrains. Avec le concours d'autres organisations, le programme de réfection d'abris appuiera l'initiative d'aide à la réintégration dirigée par le Gouvernement, en particulier à Bagdad et à Diyala. L'assistance dans le secteur des abris sera couplée à la remise en état des structures d'adduction d'eau et d'assainissement, jugée cruciale pour le bien-être des populations de retour. Cette assistance s'adressera également aux familles indigentes de déplacés internes qui vivent dans des zones d'installation et dans des bâtiments publics et ne bénéficient d'aucune aide financière extérieure. Quelque 150 000 personnes recevront des articles non alimentaires de première nécessité et des trousseaux d'articles d'hygiène. Des programmes destinés à favoriser la coexistence, faisant appel à la participation de la communauté, seront mis en œuvre.

Le HCR s'efforcera de combler l'écart entre les secours humanitaires et l'aide au développement à plus long terme offerte par le Gouvernement, les institutions des Nations Unies, les ONG et les organismes bilatéraux. Le Haut Commissariat cherche à mettre en place un mécanisme d'orientation qui permettra d'adresser les personnes qui ont besoin de moyens de subsistance aux services sociaux existants. Il recommandera également d'inclure les populations de retour dans les plans de développement nationaux du Gouvernement et dans le processus du bilan commun de pays/PNUAD.

Si certains déplacés internes regagnent leur localité d'origine, d'autres restent déplacés. Les déplacés internes n'ont pas tous la possibilité de se faire enregistrer officiellement ; faute d'enregistrement, ils risquent d'être laissés pour compte et de devoir faire face seuls à une situation matérielle difficile. Les centres de protection et d'assistance implantés dans les 18 gouvernorats fournissent des points de contact aux déplacés internes et continuent à suivre leur situation.

Le HCR plaide pour que les droits des déplacés internes soient sauvegardés au travers d'une législation nationale appropriée, ceci concernant en particulier les personnes menacées d'expulsion. Dans certains cas, des

Une déplacée devant son abri de fortune, situé dans la banlieue de Bagdad.



projets axés sur la communauté sont nécessaires pour créer un environnement de protection favorable aux déplacés internes et aux déplacés de retour. Le HCR offre des conseils juridiques, délivre des documents et assure des interventions juridiques au profit de 20 000 déplacés internes par l'intermédiaire des centres de protection et d'assistance.

### Contraintes

La situation sécuritaire pourrait se dégrader de nouveau. La violence pourrait toucher des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et empêcher l'Organisation d'entrer en contact avec elles.

### Organisation et mise en œuvre

Du fait de la situation sécuritaire précaire, le HCR doit investir davantage dans la sécurité de son personnel, notamment en achetant des gilets pare-balles et des véhicules blindés, et en déployant un personnel de protection rapprochée. Ces dispositions seront appliquées dans le respect des normes de sécurité de l'ONU. Des problèmes de sécurité pourraient limiter la mobilité du HCR sur le territoire iraquien.

Les populations de retour et les communautés locales, ainsi que plus de 80 ONG nationales, participeront à la mise en

œuvre des programmes du HCR. Le Haut Commissariat collabore avec la MANUI et d'autres institutions des Nations Unies sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et au travers de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Le HCR préside l'équipe de protection et partage la direction de l'équipe des abris dans le cadre de l'approche modulaire lancée par le Comité permanent interorganisations.

En 2010, le HCR continuera à renforcer sa coopération stratégique en associant tous les acteurs qui interviennent auprès des réfugiés à l'élaboration d'un Plan d'intervention régional en faveur des réfugiés, qui est la continuation du processus amorcé en 2009 avec l'Appel régional consolidé.

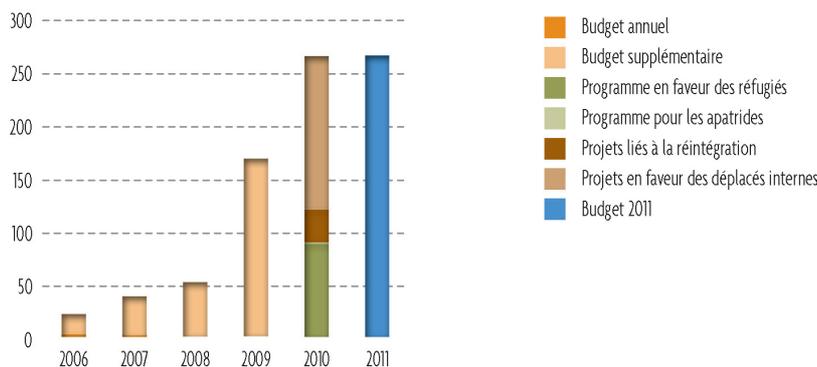
## Informations financières

Le HCR accroît son assistance afin d'améliorer les conditions de réintégration initiale des personnes qui choisissent de rentrer, tout en venant en aide aux réfugiés et

aux déplacés internes. En 2010, le budget global est destiné à financer des activités dans les secteurs des abris et de l'eau, des incitations financières, l'engagement accru des ONG locales et l'augmentation du nombre de centres communautaires d'aide au retour et à la réintégration. Le budget comprend en outre les coûts de l'appui du Siège et de l'appui régional, de la réinstallation, de la formation, des publications de mobilisation et de sensibilisation, de l'assistance aux Iraquiens réfugiés en Turquie et en Iran et des dispositions destinées à parer à des mouvements de population imprévus. Le pilier 1 inclut des activités d'aide à la réintégration initiale pour les réfugiés rapatriés, ainsi que l'assistance aux personnes réfugiées en Iraq. Les piliers 3 et 4 comprennent les besoins de réintégration des déplacés internes de retour et des réfugiés rapatriés. Les mesures de sécurité pour l'Iraq sont prises en compte, ainsi que l'augmentation prévue des effectifs et des bureaux en Iraq.

## Budget pour l'Iraq en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour l'Iraq (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>					
Instruments régionaux et internationaux	327 875	0	0	0	<b>327 875</b>
Cadre administratif national	522 160	0	0	289 734	<b>811 894</b>
Prévention du déplacement	0	0	0	4 257 365	<b>4 257 365</b>
Prévention de l'apatridie	0	499 449	0	0	<b>499 449</b>
Coopération avec les partenaires	10 704 933	0	0	3 880 506	<b>14 585 439</b>
Politiques de développement national	226 999	0	0	289 598	<b>516 597</b>
Sous-total	<b>11 781 967</b>	<b>499 449</b>	<b>0</b>	<b>8 717 202</b>	<b>20 998 618</b>

## Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Un plus petit nombre de familles de retour recevront des abris, ce qui laissera de nombreux réfugiés ou déplacés de retour dans une situation de vulnérabilité.
- Le HCR ne pourra pas contribuer aux nouvelles initiatives d'aide à la réintégration, notamment aux projets gouvernementaux visant à allouer des terrains.
- Les déplacés internes ne recevront pas d'articles non alimentaires ou d'autres formes d'aide d'urgence et continueront à vivre dans des conditions d'extrême dénuement.
- Le suivi des conditions de protection et de retour des déplacés internes et des anciens déplacés ne pourra être intégralement assuré.
- Les solutions durables pour de nombreuses personnes réfugiées en Iraq seront différées.
- Seul un petit nombre d'ONG nationales deviendront partenaires du HCR.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Procédures de protection équitables</b>					
Enregistrement et établissement de profils	1 359 506	0	0	945 137	2 304 642
Détermination de statut juste et efficace	307 423	0	0	0	307 423
Documents individuels	375 347	0	0	298 888	674 235
Documents d'état civil	3 454 483	0	0	6 785 943	10 240 426
Sous-total	5 496 759	0	0	8 029 967	13 526 726
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	597 038	0	0	453 328	1 050 367
Protection des enfants	173 306	0	0	0	173 306
Détention non arbitraire	1 367 614	0	0	766 090	2 133 704
Accès aux solutions juridiques	781 111	0	0	517 805	1 298 916
Sous-total	2 919 070	0	0	1 737 223	4 656 292
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>					
Nutrition	1 685 190	0	0	0	1 685 190
Eau	558 452	0	1 237 951	5 285 317	7 081 720
Abris et autres infrastructures	354 181	0	25 334 854	96 267 426	121 956 461
Articles ménagers et d'hygiène de base	12 990 295	0	0	7 418 725	20 409 021
Soins de santé primaire	1 683 074	0	0	0	1 683 074
Éducation	1 833 508	0	0	0	1 833 508
Services d'assainissement	513 452	0	1 276 826	5 265 651	7 055 929
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 367 353	0	1 178 229	1 170 530	3 716 111
Sous-total	20 985 505	0	29 027 860	115 407 649	165 421 014
<b>Autogestion et participation communautaires</b>					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	210 839	0	315 016	486 753	1 012 608
Autosuffisance et moyens d'existence	211 601	0	313 489	3 719 644	4 244 735
Sous-total	422 440	0	628 505	4 206 397	5 257 342
<b>Solutions durables</b>					
Retour volontaire	19 588 037	0	0	2 025 103	21 613 140
Appui à la réhabilitation et à la réintégration		0	1 118 994	612 823	1 731 817
Réinstallation	584 650	0	0	0	584 650
Appui à l'intégration sur place	344 596	0	0	632 788	977 384
Sous-total	20 517 283	0	1 118 994	3 270 713	24 906 990
<b>Relations extérieures</b>					
Relations avec les donateurs	45 852	0	75 370	129 815	251 038
Mobilisation des ressources	0	0	92 957	80 649	173 605
Information	86 381	94 183	145 089	115 028	440 682
Sous-total	132 234	94 183	313 416	325 493	865 326
<b>Logistique et appui aux opérations</b>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 340 501	0	0	1 453 777	3 794 278
Gestion de programme, coordination et appui	2 862 051	439 529	0	1 310 585	4 612 166
Sous-total	5 202 552	439 529	0	2 764 362	8 406 444
<b>Appui central et régional</b>					
Capacité centrale de préparation et de réponse aux situations d'urgence	20 246 472	0	0	0	20 246 472
Sous-total	20 246 472	0	0	0	20 246 472
<b>Total</b>	<b>87 704 282</b>	<b>1 033 161</b>	<b>31 088 775</b>	<b>144 459 007</b>	<b>264 285 225</b>

**Budget 2011** 265 251 200

**Budget 2009 révisé**

Budget annuel	671 701
Budget supplémentaire	167 143 791
<b>TOTAL</b>	<b>167 815 492</b>